



**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 22 Octobre 2020 - 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Saint-
Sauveur**

L'an deux mille vingt, le 22 octobre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sauveur, en séance publique, sous la présidence de Mme Chantal ROUX, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 7
Conseillers représentés : 2
Conseillers absents : 2

Etaient présents : Mme Mauricette FACHE, M. Patrick FLIPPE, Mme Suzanne GUERIN, Mme Edith RIVAIL, M. Bernard RIVES, Mme Chantal ROUX, M. Claude ROUX.

Absents représentés : Mme Béatrice MARSEILLE donne pouvoir à Mme Chantal ROUX, M. René YARIC donne pouvoir à M. Patrick FLIPPE.

Absents excusés : Mme Estelle CIZERON, M. Pierre-Emmanuel PASCAL.

Madame Chantal ROUX, Maire, ouvre la séance à 19h30.

Secrétaire de séance : M. Bernard RIVES.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal du 21 septembre 2020 qui est adopté à l'unanimité.

1 - Délibération n° 150/2020 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires prend fin le 31 décembre 2020. Toutefois, le marché prévoit expressément la possibilité de prolonger ce contrat pour une durée d'un an. Madame le Maire propose donc à l'assemblée de le prolonger d'un an avec une date d'effet au 01/01/2021, les modalités du contrat, en dehors de sa durée, restant inchangées.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

2 - Délibération n° 151/2020 : Modalités de mise en œuvre du télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Dans la fonction publique territoriale, le télétravail est régi par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016. La quotité des fonctions pouvant être exercées ne peut être supérieure à trois jours par semaine ou à 12 jours par mois.

Dans le contexte sanitaire actuel, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de voter cette délibération.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

3 - Délibération n° 152/2020 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'accueil physique et téléphonique du public, le suivi des dossiers d'urbanisme et la communication, le Conseil Municipal décide de créer un poste de titulaire à temps non complet :

Grade : Adjoint Administratif,

Durée de travail : 17,50 heures hebdomadaires.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

4 - Délibération n° 153/2020 : Renonciation emplacement réservé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées A934 et A935 située aux Gaillards a adressé une mise en demeure d'acquiescer l'emprise réservée de ses parcelles. En effet, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Sauveur approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019 prévoit un emplacement réservé sur les parcelles A935 en totalité et la A934 en partie en vue de la création d'un parking public.

Madame le Maire explique que la municipalité n'a plus l'ambition de réaliser ce parking aux Gaillards.

En conséquence, l'emplacement réservé n'a plus d'utilité sur ces parcelles. Il y a donc lieu de renoncer à l'acquisition des parcelles A934 et A935. Cela a pour effet d'annuler la réserve grevant ces deux parcelles.

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

Questions diverses :

1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2019

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2019 (collectif et non collectif) approuvé par le Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2020.

2 – Organisation des fêtes de fin d'année

Au vu des conditions sanitaires actuelles, le repas de Noël organisé pour les aînés n'est pas maintenu. Les membres du Conseil souhaitent donc proposer un panier garni aux personnes âgées de 65 ans et plus. Un courrier pour l'inscription va leur être adressé prochainement.

3 – Informations relatives à l'état civil

Madame le Maire informe l'assemblée que les informations relatives à l'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès) ne peuvent être diffusées dans la presse ou dans tout autre support comme le bulletin municipal que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

4 – Adressage communal

Afin que la fibre puisse être déployée, il est nécessaire qu'un adressage communal soit effectué sur l'ensemble de la commune. Des devis ont donc été demandés à différents prestataires.

5 – Vitesse excessive dans les hameaux

Madame le Maire évoque le problème de la vitesse excessive des automobilistes dans les hameaux de la commune. Les membres de l'assemblée ont évoqué plusieurs solutions comme un berlinois ou une limitation à 50 km/h. Un groupe de travail va se réunir prochainement pour étudier toutes les possibilités. M. RIVES propose également l'implantation de deux panneaux pour signaler le passage piéton à Chanchore.

6 – Défibrilateur

Les membres du Conseil évoquent l'obligation d'installer un défibrilateur à compter du 01 janvier 2021 dans un local chauffé accessible à tous avec une prise téléphonique.

7 – Eclairage

M. Patrick FLIPPE informe l'assemblée de la possibilité d'une participation du SYEP (30%) pour la mise en place d'un candélabre solaire à Terres Noires.

8 – Voirie communale

M. RIVES précise que les travaux de voirie 2020 sont reportés au printemps 2021 pour permettre la réalisation de travaux connexes et de poser l'enrobé à des températures plus élevées.

La séance est levée à 20h53.

Le Maire
Chantal ROUX



